

**Compte-rendu**  
**Séance n° 4**  
**16 avril 2015**

*Littérature, politique et philosophie*

**Intervenants :**

- Fanny CAILLEUX : *Tite-Live et l'histoire politique de Rome : l'exemple du consulat*.
- Anida HASIC : *La securitas entre République et Principat. Le prolongement de sa présence chez Sénèque*.

**Coordinateur :** Marine GLENISSON

**Rapporteur :** Janyce DESIDERIO

**Présents :** Nathalie ASSAN, Fanny CAILLEUX, Anida HASIC, Marine GLENISSON, Raphaële CYTERMANN, Frédéric ADROMA, Janyce DESIDERIO.

## **1. Introduction**

La séance est ouverte par Marine Glénisson, qui présente les deux intervenantes de la séance, qui traite de la question de la politique, à travers la littérature et la philosophie. Fanny Cailleux est en 1<sup>ère</sup> année de thèse sous la direction de Mme M. Ducos et analyse les « *Formes du pouvoir dans l'Histoire Romaine de Tite-Live* » (ED 1, EA 1491 EDITTA). Anida Hasic est en 2<sup>e</sup> année de thèse, sous la direction de M. F. Prost, et en cotutelle avec l'université de Padoue (« *Le concept de securitas dans la philosophie romaine entre République et Principat. Le prolongement de sa présence chez Sénèque* »). Elle dépend, dans l'ED 1, de l'EA 4081 « Rome et ses renaissances ».

## **2. F. CAILLEUX, *Tite-Live et l'histoire politique de Rome : l'exemple du consulat***

### **2.1. Résumé**

F. C. débute sa présentation par un rappel des recherches antérieures sur Tite-Live, auquel on aurait jusqu'alors rarement attribué une réflexion politico-philosophique dans son *Histoire Romaine*. Il est possible de déceler trois temps majeurs dans les réflexions modernes sur cet auteur : 1) au 19<sup>e</sup> siècle, en Allemagne, les recherches portaient principalement sur la *Quellenforschung* (Tite-Live

aurait simplement compilé les sources annalistiques anciennes). L'ouvrage de T. J. Luce, *Livy : the composition of his history* (1977) a remis en question ces affirmations et proposé une réflexion nouvelle sur la structure de l'œuvre ; 2) après une phase de désintérêt, les études consacrées à Tite-Live ont porté en particulier sur sa méthode, son style, et sur la dimension rhétorique de l'œuvre : Tite-Live y est vu comme présentant des *exempla* dans une perspective moralisante mais rarement comme un interprète de l'histoire de Rome ; 3) dans les années 2000, le texte est relu en lien avec la politique de son temps (cf. Mineo, 2006) et comme une œuvre de propagande en faveur d'Auguste. Ce dernier point rencontre plusieurs obstacles : Tite-Live n'a exercé aucune responsabilité politique, il n'y a dans son texte aucune référence explicite à son soutien au régime augustéen. F. C. considère qu'il est intéressant d'étudier ce texte en interrogeant la place du fait politique dans la littérature, et plus précisément la position de Tite-Live sur la question de l'organisation des pouvoirs.

Pour ce faire, F. C. se penche sur un point précis, celui du consulat et des problèmes liés à la collégialité de cette magistrature. Les magistratures romaines sont en effet collégiales : les deux magistrats (et donc les deux consuls, dans le cas qui nous intéresse ici) possèdent les mêmes pouvoirs et les mêmes prérogatives. Ainsi, ils peuvent s'opposer sans qu'aucune loi ne vienne partager les pouvoirs entre eux. Tite-Live insiste sur la comparaison entre les pouvoirs royaux et consulaires : la seule différence est la durée de la prise de pouvoir (celle des rois n'est pas limitée, tandis que les consuls sont au pouvoir pour un an). Le risque est donc de donner l'impression que les rois se sont multipliés dans la République et de provoquer la peur (on trouve l'image de la *terror* chez Tite-Live, terme qui se trouve associé à l'*imperium* absolu chez Cicéron). C'est pourquoi a été introduit le principe de roulement pour les consuls. Dans la première pentade de son histoire romaine, Tite-Live revient à plusieurs reprises sur les risques causés par les pouvoirs égaux des deux consuls : il présente par exemple au livre 3 (3,70,1) une situation exemplaire où le consul cède le commandement à son collègue plus expérimenté, cette répartition du pouvoir menant à une victoire éclatante ; mais nous pouvons trouver au livre suivant (4,46,2-10) un contre-exemple parfait, montrant un échec militaire causé par la discorde entre les deux magistrats, refusant de céder le pouvoir à l'autre pour le bien commun.

Les quelques passages commentés révèlent la manière dont Tite-Live procède : en confrontant et en manipulant les exemples, l'auteur montre la nécessité de la *providentia* (intelligence) des dirigeants pour que la collégialité puisse fonctionner. Il met en scène l'imperfection de la nature humaine pour illustrer ses réflexions sur des thèmes politiques essentiels dans le questionnement sur le système défaillant de son époque.

## 2.2. Discussions

Cette présentation a donné lieu à une discussion sur les visées politiques de Tite-Live : selon F. C., il semblerait que Tite-Live, face aux limites de la magistrature collégiale, préférerait donner le pouvoir à un chef unique, mais pas du type augustéen (plutôt un *princeps* au sens cicéronien du terme c'est-à-dire élu pour une durée et une mission précise). Mais il est difficile de savoir exactement ce que l'auteur pense, celui-ci s'effaçant systématiquement derrière ce qui est dit. Il convient d'étudier avec précision les discours reconstitués que prononcent les personnages « modèles », comme Camille, pour avoir un aperçu de la pensée de Tite-Live.

Aussi, l'étude des échos entre les différents *exempla* présentés par Tite-Live pourrait amener à une nouvelle réflexion sur la rédaction du texte et sur son découpage : des thématiques sous-jacentes peuvent en effet se retrouver d'un livre à l'autre, comme la réflexion sur le pouvoir.

### 3. A. HASIC, *La securitas entre République et Principat. Le prolongement de sa présence chez Sénèque*

#### 3.1. Résumé

Dans le cadre de ses recherches, A. H. se pose en premier lieu la question de la définition et de la conception de la *securitas* chez les auteurs antérieurs à Sénèque et ceux légèrement postérieurs comme Quintilien ou Pline le Jeune, puis chez Sénèque lui-même. Elle étudie dans un second temps les enjeux liés au concept de *securitas*, et son application, entre autres, dans les rapports individu-société ou individu-nature, rappelant les enseignements d'un côté d'Epicure, de l'autre d'Épictète, visibles dans l'œuvre philosophique de Sénèque.

La notion de *securitas* n'est pas évidente à définir, celle-ci étant employée dans des acceptions diverses dans les textes : elle peut se rapporter à un état objectif ou subjectif, c'est-à-dire, dans une dimension publique, à la sûreté politique, ou à un état de sûreté faisant suite à l'évaluation des conditions extérieures (par exemple dans le cadre d'une stratégie militaire, chez Tite-Live, ou d'une maladie, chez Celse). Ce terme polyvalent peut de même faire référence à la condition de quiétude après la mort (on retrouve le terme employé dans des épitaphes), et, chez Quintilien, il est parfois synonyme de négligence. Cette polysémie se retrouve aussi dans l'œuvre de Sénèque, qui emploie le substantif et l'adjectif environ 120 fois (hors tragédies). Ainsi, hors contexte, il apparaît être très difficile d'établir une définition spécifique du terme *securitas*.

En ce qui concerne la notion de *securitas* au niveau publique, on retrouve des réflexions sur la question politique chez plusieurs auteurs. Pour Velleius, il semblerait que la *securitas* ne soit pas seulement utilisée pour parler de l'absence de situation de conflit mais apparaît surtout liée à l'établissement d'une situation d'hégémonie par Rome. De plus, Velleius met l'accent sur l'aspect individuel de l'action historique et nous présente ainsi la *securitas* dans une dimension civile que l'on doit à Auguste d'abord, puis à Tibère. On retrouve chez Pline le Jeune et chez Sénèque des réflexions parallèles : la figure du Prince est évoquée de manière similaire. Sénèque ne critique pas la forme monarchique, à condition que le Prince exerce son pouvoir et fasse usage de son être divin pour gouverner avec justice. Il doit être un *rex iustus* pour assurer la *securitas*.

A. H. s'est alors interrogée sur les rapports entre ces réflexions politiques et la philosophie de Sénèque : il semblerait prisonnier de sa théorie philosophique conforme aux préceptes du stoïcisme, n'ayant pas de véritable théorie politique, mais présentant plutôt une adéquation du stoïcisme au *status quo*, afin de vivre en paix. L'un des enjeux de la conception de la *securitas* extérieure semble être d'établir une frontière précise entre sa conception philosophique et idéologique. Pour essayer d'aller au-delà de l'accusation d'une simple tractation idéologique de la thématique de la *securitas* dans le *De Clementia*, il convient d'étudier, selon A. H., la proposition de la pratique sociale d'échanges parmi les classes dirigeantes telle qu'on la retrouve dans le *De Beneficiis*.

En ce qui concerne la *securitas* intérieure, on peut chercher son équivalent non seulement dans le mot grec *akindunos* mais elle se rapproche aussi de l'*asphaleia* grecque, selon l'utilisation qu'en fait Épictète, c'est-à-dire la capacité d'être inébranlable. Mais il convient de rappeler que l'*asphaleia* est un terme du vocabulaire épicurien, et en particulier de la doctrine du *lathe biosas*, du

« vivre caché ». Cette doctrine propose un mode de vie éloigné des soucis de la vie active et politique, et libéré des désordres intérieurs causés par l'ambition et par les désirs vains et non conformes à la nature. Sénèque présente une situation d'acceptation et de recherche de l'*asphaleia ex anthropon* dans les premières lettres à Lucilius et dans le *De Otio*, mais il l'intègre dans la perspective du cosmopolitisme stoïcien. La proposition d'une vie retirée reçoit une nouvelle fonction par rapport à la vie retirée épicurienne. Ainsi la *securitas* extérieure joue un rôle dans la recherche pour atteindre la *securitas* intérieure. L'*otium* est nécessaire afin de nous rendre plus aptes à gérer les représentations qui nous arrivent de l'extérieur et nous permettre de contrôler celles que les autres ont ou peuvent avoir de nous-mêmes. La polyvalence du mot *securitas* pourrait donc n'être pas sans signification mais faire partie de la dynamique du progrès moral. Dans le but d'atteindre la *securitas*, Sénèque insiste fortement sur le besoin de gérer l'hostilité d'autrui, ce qui paraît créer une tension problématique. Ainsi, selon A. H., il convient de revoir la conception de la philosophie de Sénèque, entre stoïcisme et épicurisme (qui partagent une visée qui est finalement, au niveau pratique, équivalente : celle de se conformer à la nature), et à partir de là, son rapport avec la société et la responsabilité du sage en relation avec celle-ci.

### 3.2. Discussions

Cette intervention a donné lieu à une discussion sur le stoïcisme de Sénèque, et sur la manière dont il articule le fait de se penser en tant qu'individu et celui de fonctionner dans la société, tout en restant en *securitas* (c'est-à-dire *securus* par rapport au futur mais aussi aux richesses, par exemple). Ainsi, le rapport avec l'*otium* a été abordé : la *securitas publica* permet l'*otium*, et donc le rend acceptable. C'est dans l'*otium* que Sénèque recherche la *securitas* : cette réflexion est proche de la pensée épicuriste, ce dont l'auteur cherche alors à se justifier (en évoquant le cosmopolitisme stoïcien). Sénèque revendique régulièrement son adhésion à l'école stoïcienne, mais aussi son autorité propre, et donc ses écarts par rapport à la doctrine.

La question de la traduction française du terme *securitas* / *securus* s'est aussi posée, la traduction « sécurité » étant trop connotée, alors que le concept latin dénote plutôt l'idée de quelque chose « d'inébranlable ».